

Jours de fermeture: jours fériés et bankholidays

Outre les jours fériés, les banques sont également fermées certains jours supplémentaires: les 'bankholidays'. Cela a un impact sur l'exécution de vos virements et de vos ordres permanents. En principe, aucun virement européen ni aucun ordre permanent n'est exécuté ces jours-là.

Ceci change à partir du 1^{er} juillet 2017: il sera dorénavant possible d'exécuter des virements européens et des ordres permanents certains jours de fermeture, pour autant qu'il ne s'agisse ni d'un samedi ni d'un dimanche.

Date	Circonstances
Dimanche 1er janvier	Nouvel An
Vendredi 14 avril	Bankholiday
Samedi 15 avril	Samedi avant un jour férié et après un bankholiday
Lundi 17 avril	Lundi de Pâques
Samedi 29 avril	Samedi précédent un lundi férié
Lundi 1er mai	Fête du travail
Jeudi 25 mai	Ascension
Vendredi 26 mai	Bankholiday
Samedi 27 mai	Samedi après un bankholiday
Lundi 5 juin	Lundi de Pentecôte
Mardi 11 juillet	Fête de la Communauté flamande (Fermeture des agences situées en Région flamande)
Vendredi 21 juillet	Fête Nationale*
Mardi 15 août	Assomption*
Mercredi 27 septembre	Fête de la Communauté française (Fermeture des agences situées en Région wallonne)
Mercredi 1er novembre	Toussaint*
Samedi 11 novembre	Armistice
Samedi 23 décembre	Samedi précédent un lundi férié
Lundi 25 décembre	Noël
Mardi 26 décembre	Bankholiday
Lundi 1er janvier 2018	Nouvel An

* Date à laquelle la banque est fermée, mais les virements européens et les ordres permanents exécutés. Le compte donneur d'ordre est donc débité et le compte bénéficiaire plus rapidement crédité. Les fonds transférés d'une autre banque sont également crédités sur le compte bénéficiaire.

Votre Service Officer
reste à votre disposition pour
de plus amples informations.

 **Belfius**
Banque & Assurances